



Pactes ultramarins d'investissement dans les compétences



Annexe 6 Les programmes nationaux

Septembre 2018

Introduction

En complément des pactes régionaux et ultramarins d'investissement dans les compétences, le Plan d'investissement dans les compétences comprend déjà une série de programmes nationaux. Ils répondent à plusieurs objectifs complémentaires qui justifient une intervention nationale de l'Etat, soit en raison de leurs champs d'intervention, soit en raison de l'intérêt de mutualiser les approches, les ingénieries et les déploiements, tout en permettant d'optimiser les financements.

Leurs champs de déploiement, leur portée, leurs parties prenantes, variés, permettent de répondre aux objectifs opérationnels suivants :

1. Outiller les acteurs pour mieux répondre aux besoins en compétences et mieux orienter les politiques de formation ;
2. Mieux accompagner vers l'emploi : une pluralité de réponses pour une singularité de besoins ;
3. Soutenir de façon additionnelle et volontariste les transitions numériques et écologiques, correspondant à des métiers émergents ;
4. Disposer d'outils communs pour mutualiser les approches, faciliter les échanges de données, accélérer la diffusion et optimiser les financements ;
5. Expérimenter et innover : des appels à projets d'innovation.

La description synthétique, dans cette annexe, de ces programmes nationaux a vocation à favoriser la construction d'articulations avec les politiques régionales de formation, qui est indispensable à la réussite de ces projets.

Ainsi, plusieurs expérimentations, comme celle conduite par l'Agence pour la formation professionnelle des adultes (AFPA) d'une « Prépa compétences », conduite en partenariat avec Pôle emploi et conçue comme une prestation complémentaire à la construction du projet professionnel par les conseillers du service public de l'emploi, le soutien à la formation des salariés en insertion par l'activité économique (IAE) ou le développement d'un outil digital gratuit d'évaluation des compétences numériques et des compétences clés ont vocation à stimuler le désir d'apprendre et à favoriser les entrées en formation des publics prioritaires du Plan d'investissement, en amont ou en complément de l'intervention des Régions.

La liste de programmes qui suit n'est pas limitative. Le Plan d'investissement pourra en soutenir d'autres, déjà en gestation ou à lancer, qui tiendront notamment compte des projets soutenus dans le cadre des pactes, pour capitaliser et diffuser certaines approches innovantes ou pour combler des manques. Ces nouvelles initiatives seront discutées et présentées aux acteurs régionaux, afin de favoriser de nouvelles articulations pertinentes, de mutualiser les approches, de diffuser les bonnes pratiques ou de contribuer à la professionnalisation des acteurs.

À cette fin, le ministère du Travail proposera d'ici la fin de l'année 2018 à ses partenaires une méthode coopérative pour stimuler la réflexivité et l'esprit d'expérimentation, permettant de saisir les transformations en cours sur l'ensemble du territoire national. Ce sera également l'occasion de s'informer des évolutions dans les autres pays, en Europe et au-delà.

1. Outiller les acteurs pour mieux répondre aux besoins en compétences et mieux orienter les politiques de formation

1.1. Un appel à projets pour mobiliser les branches professionnelles

Au printemps 2018 a été publié un appel à projets visant à l'élaboration par les branches professionnelles de nouveaux « Engagements pour le développement de l'emploi et les compétences ».

Au regard du contexte de forte transformation des métiers, il est en effet essentiel de renforcer l'effort de prospective des branches et des filières professionnelles afin de disposer d'une lecture plus fine et plus agile des évolutions des métiers et des compétences attendues des entreprises, d'accompagner les entreprises et les actifs.

Les représentants des filières économiques (branches et entreprises) doivent être pleinement mobilisés pour anticiper et accompagner les transformations de l'emploi, adapter l'offre de formation et de certification et sécuriser les parcours professionnels des salariés. Cet appel à projet s'inscrit dans cette stratégie globale et a vocation à soutenir des démarches innovantes dans leurs actions, leurs modalités de mise en œuvre et d'appropriation.

L'appel à projets se donne pour objectif de soutenir les démarches visant à la fois à outiller les entreprises pour développer la GPEC, à renforcer les approches par les compétences, dans une logique de prise en compte des transformations des métiers et des compétences, de façon continue et progressive, à faire évoluer l'offre de formation, à faciliter les recrutements et une gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences ...

Les actions soutenues dans ce cadre auront une visée très opérationnelle, portant sur la conception de nouveaux outils partagés d'analyse et de prospective, mais aussi sur la promotion d'approches par bloc de compétences et d'accélération de l'actualisation des certifications.

1.2. Une stratégie numérique pour lire les besoins de l'économie.

Les incroyables progrès des technologies digitales peuvent renouveler radicalement les méthodes d'analyse des besoins en compétences de l'économie. Le Plan d'investissement dans les compétences a vocation à soutenir de nouveaux dispositifs de collecte des données sur l'emploi et la formation, d'analyse de l'ensemble de ces signaux forts ou faibles et de restitution de ces analyses à l'ensemble des parties prenantes.

Il soutiendra, dans le cadre d'un appel à projets conçu dans une approche pluridisciplinaire des travaux de modélisation et de traitement de la data des offres d'emploi, sur le volet métier et compétences, dans une perspective d'anticipation des besoins de main d'œuvre et des besoins de compétences. Il permettra de partager, avec l'ensemble des acteurs, à partir de cette étape de conception, une cible sur la qualité et le type de data nécessaire à réunir.

2. Mieux accompagner vers l'emploi : une pluralité de réponses pour une singularité de besoins

2.1. Répondre aux métiers en tension

De nombreuses entreprises expriment des besoins en compétence non pourvus et des difficultés à recruter. Ces besoins en recrutement à court terme (métiers en tension) sont d'autant plus importants en 2018 que les signaux d'une reprise économique se matérialisent.

L'option prise est de mobiliser la Préparation opérationnelle à l'emploi (POE) collective par le biais des OPCA. Au total, ce sont au moins 20 000 POEC qui pourront être programmées en 2018. Les appels à projets favoriseront les formations qui permettent de bons taux de retour à l'emploi.

2.2. Accompagner les jeunes dans la construction de leur projet professionnel

Offrant un accompagnement renforcé vers l'emploi et l'accès à une allocation spécifique, la Garantie jeunes, déployée par les Missions locales à titre expérimental en 2015 et dont l'impact a été jugé très positivement par un comité scientifique, est aujourd'hui généralisée. Le Plan d'investissement financera son élargissement à 100 000 bénéficiaires. De nouvelles expérimentations seront engagées pour travailler à améliorer l'efficacité et l'efficience de ce programme et son articulation avec les logiques de parcours.

2.3. Développer l'accueil dans les écoles de la 2^e chance (E2C), l'EPIDE et au sein de groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ)

Ces trois dispositifs d'accompagnement des actifs vulnérables donnent à lire des résultats positifs que le Plan d'investissement dans les compétences financera d'ici 2022 :

- La création d'une trentaine de GEIQ sur les territoires et dans des secteurs d'activité où ils sont peu représentés ;
- Une augmentation de la capacité d'accueil de l'EPIDE ;
- Une augmentation de la capacité d'accueil du réseau des écoles de la deuxième chance pour ce qui relève de la part de l'État.

Les nouveaux sites ou écoles de la deuxième chance seront à déterminer en partenariat avec les collectivités territoriales. La mesure de l'impact de ces dispositifs pour l'accès à la formation et à l'emploi des publics prioritaires du Plan d'investissement sera portée, sous l'égide du conseil scientifique d'évaluation national.

2.4. Former les salariés en insertion par l'activité économique

Le rapport « *Donnons-nous les moyens de l'inclusion* » a souligné l'accès trop rare des salariés en insertion par l'activité économique à la formation et les difficultés de certains employeurs à compléter par la formation la montée en compétence par la mise en situation professionnelle.

Le Plan d'investissement soutiendra notamment le financement de l'ingénierie de parcours et la réalisation d'actions de formation dans le cadre de l'insertion par l'activité économique.

L'expérience amène à privilégier des approches collectives. L'expérimentation sera encouragée, en tirant les leçons du dispositif en cours de test et intitulé "formation en situation de travail". 15 000 entrées en formation environ sont prévues en 2018 dans le cadre d'un accord-cadre entre l'Etat, les organisations professionnelles et syndicales concernées et les structures de l'IAE.

2.5. Expérimenter une « Prépa compétences » pour la réussite de parcours de formation

Prépa compétences est une offre de service intégrée mobilisable en amont d'un parcours d'accès à la qualification, au travers d'un parcours personnalisé, visant à favoriser l'accès à la qualification, à sécuriser la réussite des parcours de formation des demandeurs d'emploi peu ou pas qualifiés.

L'offre de service se matérialise par une ingénierie de parcours en appui au conseiller en évolution professionnelle de Pôle emploi. Elle permet d'affiner le projet de formation et de préparer les entrées en parcours de formation que financent les Régions, avec le soutien du Plan d'investissement dans les compétences.

D'une durée personnalisée, de 8 à 32 jours, elle propose, en 4 phases, un ensemble d'ateliers mobilisables en fonction des besoins des demandeurs d'emploi :

1. diagnostic de la maîtrise des prérequis ;
2. construction du projet d'accès à la qualification « *découverte et pratique des métiers* » ;
3. mobilisation du socle des prérequis nécessaires à l'accès à la qualification ;
4. sécurisation de la réalisation du parcours d'accès à la qualification.

En 1^{ère} phase de déploiement (juin 2018-juin 2019), prépa compétences est déployée par Pôle emploi et l'AFPA au titre de leurs missions de service public. Au regard des résultats évalués, l'offre de service intégrée a vocation à être étendue dès 2019 en outre-mer et ouvert plus largement aux opérateurs du conseil en évaluation professionnelle.

2.6. Conforter les savoir-être professionnels

Alors que les employeurs mettent de plus en plus en avant les compétences transverses (autonomie, capacité à travailler en équipe, capacité à s'organiser...) comme atouts majeurs qui peuvent faire la différence au moment du recrutement, Pôle emploi proposera aux demandeurs d'emploi des prestations d'une quinzaine de jours pour conforter leurs « compétences relationnelles » et préparer les entretiens d'embauche. D'ici la fin de l'année 2019, 100 000 personnes testeront ces nouvelles approches pour conforter leurs « compétences relationnelles ».

2.7. Accompagner les sortants de « Parcours emploi compétences »

Les nouveaux « Parcours emploi compétences » sont dessinés de façon à favoriser l'accès à l'emploi durable. Grâce au financement du Plan d'investissement dans les compétences, Pôle emploi accompagnera les personnes qui n'auraient pas réussi à s'insérer directement à l'issue du contrat, en combinant soutien à la validation des acquis de l'expérience, formation et conseils dans la recherche d'emploi. Des expérimentations permettant d'assurer un accompagnement renforcé seront conduites dès 2018 pour tester plusieurs façons d'agir et concevoir un dispositif efficace à déployer à plus grande échelle à partir de 2019.

2.8. Favoriser l'orientation vers l'emploi des réfugiés

L'intégration dans la société et la République française des primo-arrivants et plus particulièrement des réfugiés passe à la fois par la maîtrise de la langue, l'appropriation des valeurs républicaines, l'accès au logement, mais aussi l'orientation vers l'emploi.

Pour répondre à ces besoins, le Plan d'investissement soutiendra :

- Une meilleure articulation entre l'Office français de l'immigration et de l'intégration et du service public de l'emploi pour fluidifier l'accès des primo-arrivants à l'information et à l'accompagnement vers l'emploi.
- La poursuite de l'expérimentation « Hébergement, orientation, parcours vers l'emploi » (HOPE) et l'engagement par un appel à projets d'expérimentations complémentaires proposant un accompagnement global et une orientation vers l'emploi.
- La promotion des dispositions permettant la reconnaissance des compétences acquises des primo-arrivants au travers de parcours de validation des acquis de l'expérience collective en vue de **l'acquisition d'un titre professionnel du ministère en charge de l'Emploi** ; Le lancement expérimental d'un parcours d'intégration par l'acquisition de la langue (PIAL) qui vise à offrir aux jeunes de moins de 26 ans, un sas linguistique et socio-professionnel d'une durée de trois à six mois dans le cadre du PACEA, assorti d'une allocation.

3. Soutenir de façon additionnelle et volontariste les transitions numériques et écologiques, correspondant à des métiers émergents

3.1. Développer les formations aux métiers du numérique

Le programme #10knum, pour 10 000 formations aux métiers du numérique, propose à des personnes peu qualifiées et notamment à des jeunes et aux habitants des quartiers de la politique de la ville une formation adaptée (plus longue) vers les métiers du numérique. Il s'agit notamment des emplois de maintenance du matériel informatique, de l'administration de réseau ou du développement, où les besoins de recrutement sont avérés, à un niveau important.

Ce programme se déploie à travers un 3^e appel à projets lancé par la Grande école du numérique et à travers la mobilisation de Pôle emploi, via des POEC et le financement d'actions de formation préalables au recrutement.

Une attention sera portée à la diversification territoriale d'une offre de formation, aujourd'hui très concentrée sur les métropoles, dans l'optique d'appuyer la structuration des nouvelles formations avant de rejoindre le modèle économique standard.

3.2. Soutenir la transition écologique

L'Etat entend stimuler particulièrement la formation aux emplois verts et verdissants. Le programme #10kverts incarne cette ambition de relier la politique de formation professionnelle à la transition écologique. Au moins 15% des POEC financées en 2018 devront relever de ces secteurs et de ces métiers. En supplément sont orientés dans cette direction les travaux d'actualisation des référentiels professionnels avec les branches (cf. supra) ou le soutien à l'Insertion à l'activité économique dont certains acteurs sont très engagés dans la valorisation des déchets et l'économie circulaire.

4. Disposer d'outils communs pour mutualiser les approches, faciliter les échanges de données, accélérer la diffusion et optimiser les financements

4.1. Concevoir et déployer des outils digitaux d'évaluation des compétences.

La transition numérique bouleverse les métiers et amène chaque actif à consolider ses compétences dans ce domaine déjà omniprésent, mais souvent mal maîtrisé. Le Plan finance le déploiement d'ici la fin de l'année civile d'un outil gratuit et digital d'évaluation des compétences porté par le GIP PIX. Adossé au référentiel européen DIGCOMP, cet outil permettra à tous de situer son degré de maîtrise, d'être encouragé à se former pour progresser et, le cas échéant, viser la certification de ses compétences.

La même approche digitale, gratuite, conçue comme accessible aux moins qualifiés, disponible directement comme avec l'appui d'un conseiller ou d'un médiateur, est proposée pour l'évaluation des compétences clés. Deux « starts-up d'Etat » sont actuellement en cours d'installation, pour développer des prototypes d'ici la fin de l'année 2018.

5. Expérimenter et innover : des appels à projets

Le Plan d'investissement dans les compétences consacre des moyens à l'expérimentation et la transformation en profondeur du système.

A travers le lancement à échéance régulière d'appels à projets d'innovation, le Plan d'investissement permettra de stimuler la « recherche et développement » de la formation professionnelle et de l'accompagnement vers l'emploi, les logiques d'expérimentation et d'innovation, ainsi que la transformation des organismes de formation.

C'est la traduction d'une nouvelle ambition en matière d'expérimentation et d'innovations, visant notamment les objectifs :

- expérimenter de nouvelles modalités d'intervention sur des enjeux émergents ou nécessitant de renouveler les approches (approche compétences, parcours vers l'emploi et formation en situation de travail, non recours, repérage et remobilisation des publics dits invisibles, abandons ou ruptures en cours de formation ; méthodes de lecture des besoins de compétences et intelligence artificielle ...)
- expérimenter de nouvelles façons d'apprendre et d'acquérir des compétences : faire émerger, accompagner et capitaliser sur des modèles d'action innovants à travers le soutien à des innovations pédagogiques et d'accompagnement ciblées sur certains enjeux ou publics spécifiques, entraînant toutes les parties concernées, dont les bénéficiaires ;
- soutenir la modernisation des organismes de formation dans le cadre d'approches mutualisées et de réseau et la constitution de banque de ressources pédagogiques digitales ouverte à l'ensemble des acteurs.
- ...

Le premier appel à projets d'innovation a été lancé en juin 2018. Il s'agit d'un appel à expérimentations « 100% inclusion », pour tester de nouvelles manières d'assurer la remobilisation des personnes les plus vulnérables, leur montée en compétence et leur accès à l'emploi. Les projets centrés sur les quartiers populaires et les zones rurales enclavées seront prioritaires.